

La motion n° 18 est une tentative pour ne pas nous décharger du problème sur quelqu'un d'autre. Elle dit: «Permettons à cet être humain qui a son histoire de la raconter devant la Commission du statut de réfugié et laissons la Commission juger au lieu de nous dégager de toute responsabilité derrière le principe du pays sûr en disant que si d'autres pays l'ont fait, pourquoi pas nous?»

C'est le Canada et pas un autre pays qui a mérité la Médaille Nansen. C'est le Canada qui a obtenu la première médaille Nansen de l'histoire à avoir été accordée à un pays. Cette médaille a été décernée à un pays et à un peuple plutôt qu'à une personne. Cela en dit long sur le Canada. Cela veut dire que nous avons donné l'exemple au monde entier jusqu'à ce jour. Dans ce cas, pourquoi devrions-nous nous contenter de moins? Pourquoi devrions-nous suivre les instincts les plus bas et les plus vils instincts d'une société plutôt que d'améliorer notre dossier en fournissant exemple et inspiration à d'autres pays? Si la notion de tiers pays sûr était adoptée par d'autres pays signataires de la Convention de Genève, cette convention deviendrait nulle et non avenue. Au bout du compte, ce sont les gestes et non les belles paroles qui vont montrer si notre collectivité appuie la Convention de Genève.

Je vous dirai très sérieusement, madame la Présidente, que si des pays comme le Canada, la Grande-Bretagne et les États-Unis d'Amérique adoptent la notion de tiers pays sûr, la Convention de Genève sur les réfugiés ne vaudra pas le papier sur lequel elle est écrite. Elle ne sera plus qu'un accord datant des années 50 sans pertinence, force ni valeur morale dans les années 80. Telle est la réalité.

Que les députés ministériels cessent de se cacher derrière la notion de tiers pays sûr et nous disent ce qu'ils sont vraiment en train de faire. Ce qu'ils sont en train de faire revient à essayer de rendre le système plus efficace en limitant le nombre de personnes qui en bénéficient. C'est comme si un hôpital essayait d'améliorer son rendement en restreignant le nombre de ses patients. Évidemment, cela peut toujours se faire. S'il y a moins de patients, il y a plus de lits disponibles. S'il y a moins de patients, il y a plus de chances qu'ils reçoivent davantage d'attention de la part des médecins. Mais, si quelqu'un est malade et a besoin de soins, un hôpital ne peut absolument pas maximiser son rendement en refusant de soigner cette personne. Ce qu'il faut, c'est agrandir l'hôpital ou en construire d'autres. C'est comme cela qu'on guérit les malades. Dans le cas qui nous occupe, si une personne est un réfugié authentique ou veut présenter une demande bien fondée, prenons nos responsabilités au lieu de refiler le problème à quelqu'un d'autre.

La motion n° 21 dit que si le gouvernement veut avoir une liste de pays sûrs, que la division des réfugiés formule cette liste d'après ses connaissances et sa crédibilité. Ne mêlons pas la politique à la préparation de cette liste. Le Cabinet fera l'objet de pressions internationales et diplomatiques venant de toute une série d'alliés et d'amis désireux d'être sur la liste qu'ils méritent une place sur la liste ou non d'après leurs antécédents sur le plan des droits de l'homme.

• (1720)

Aussi, si l'on veut établir une telle liste, que ce soit la division des réfugiés qui la propose. Qu'elle respecte les normes de

Immigration—Loi

ces listes. Qu'elle modifie la liste en conséquence, au lieu de demander au Cabinet de décider entre amis et alliés quel pays doit figurer ou non sur cette liste.

Je parie avec le président de la Chambre que les États-Unis, la Grande-Bretagne et bien d'autres pays qui ne méritent pas de figurer sur cette liste pour différentes catégories de personnes, figureront sur la liste si le projet de loi est adopté.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame la Présidente, je voudrais répondre au député de York-Ouest (M. Marchi). Je trouve légèrement présomptueux de dire que tous les témoins se sont opposés à la notion de troisième pays sûr. Il est surtout présomptueux de faire une telle réflexion lorsque, comme c'est le cas du député, on n'a assisté qu'à 10 p. 100 des audiences, compte tenu du nombre d'heures que nous avons passées en comité et du fait qu'il n'y avait rien pour remplacer. Il y a beaucoup de déclarations à lire; je doute beaucoup que le député ait eu le temps de lire la retranscription des 55 heures de témoignages.

M. Marchi: C'est assez présomptueux de votre part.

M. Hawkes: Il n'est tout bonnement pas vrai que tous les témoins aient rejeté la notion. Le rapport du comité permanent paru en novembre 1985 a fait l'impossible . . .

M. Marchi: Citez des noms.

M. Hawkes: Le compte rendu a été lu tout à l'heure. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est très inquiet au sujet des gens qui font des demandes un peu partout. Certaines personnes ont fait des demandes dans deux, trois voire quatre pays en même temps, ce qui est absurde. Il est quelque peu absurde que la demande d'une personne donnée, qu'il s'agisse d'un réfugié ou non, soit rejetée par un pays qui applique des normes élevées et que cette personne fasse alors une demande dans les autres pays signataires de la Convention—une centaine environ.

J'entends mes vis-à-vis brailler; ils veulent des noms. Le président du Comité consultatif du statut de réfugié et un professeur de l'Université York, ont dit être satisfaits par le libellé. Les représentants du Mennonite International Committee, d'Amnistie Internationale, et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés se sont présentés devant le comité. Ils se sont tous opposés au libellé initial de la motion. Le comité a écouté les instances qui lui ont été présentées, il a approfondi la question et il a adopté des amendements importants. En examinant les motions que nous sommes en train de débattre, il est possible de découvrir davantage. La Chambre vient tout juste d'adopter la motion n° 17 qui modifie encore davantage le libellé initial de la notion. Intuitivement, et sur le plan du bon sens, il s'agit d'une motion extrêmement importante qui est au coeur du projet de loi.

Il y a plus de 12 millions de réfugiés, et selon certains chiffres, il y aurait 80 millions au plus de migrants économiques dans le monde, à l'heure actuelle. On a reconnu la générosité des Canadiens en décernant à notre pays la Médaille Nansen. Notre générosité est bien connue du monde entier.